

La Fédération Nationale des Coopératives de Collecte et de Transformation de la Betterave (FCB) intègre La Coopération Agricole

A l'issue des Assemblées générales de La Coopération Agricole (LCA) et de la Fédération Nationale des Coopératives de Collecte et de Transformation de la Betterave (FCB), les administrateurs des deux structures ont acté la création d'une nouvelle section dédiée au sein de La Coopération Agricole intitulée : **Métiers de la Betterave sucrière**.

Cette intégration marque une avancée majeure dans la structuration des grandes filières agricoles françaises sous l'égide coopérative. La Coopération Agricole rassemble 8 fédérations associées* et représente désormais 10 filières agricoles et alimentaires intégrées : lait, volaille, porcine, bovine, ovine, grain, luzerne, nutrition animale, vin, et betterave sucrière.

La nouvelle section **Métiers de la Betterave sucrière** aura pour mission d'accompagner les coopératives dans le développement de leur filière, de renforcer leur visibilité, de mettre en exergue leurs spécificités tant sur le plan amont qu'aval, et de favoriser la synergie entre les filières agricoles représentées par LCA. Cette section permettra en outre à LCA de se doter de l'expertise d'une filière en avance sur les sujets de la décarbonation et de la gestion vertueuse de l'eau.

Filière agricole et industrielle clé de l'économie nationale, la filière betterave-sucre contribue positivement à la balance commerciale française avec un excédent de 930 millions d'euros en 2023. Premier producteur européen de betteraves à sucre et deuxième au niveau mondial, la France bénéficie d'un savoir-faire reconnu, porté par 23 700 planteurs, dont 90% sont des associés coopérateurs, et une production annuelle de 30 à 35 millions de tonnes de betteraves. La filière produit également des pulpes de betterave surpressées et/ou déshydratées destinées à l'alimentation animale, de la mélasse, ainsi que de l'alcool et de l'éthanol, dont le bioéthanol.

Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole, déclare :

« Je souhaite la bienvenue à cette filière d'excellence ! L'intégration de la FCB démontre notre capacité à rassembler et à répondre aux besoins des filières agroalimentaires. La filière sucrière est un véritable fleuron de notre économie. Pleinement intégrée à La Coopération Agricole, elle bénéficiera de l'appui de tout un réseau, et renforcera sa voix pour défendre ses intérêts. Représenter ce secteur, c'est aussi accompagner 20 000 planteurs associés coopérateurs et une industrie de pointe, profondément ancrée dans nos territoires, avec 6000 emplois directs dans les sucreries qui contribuent activement au dynamisme de nos campagnes. »

Olivier de Bohan, président de la FCB : « Avec l'intégration de la FCB, La Coopération Agricole renforce sa capacité à parler d'une seule voix pour défendre les intérêts de l'agriculture et de l'agroalimentaire français. La filière betterave – sucre – alcool est une actrice structurante du territoire et son industrie est particulièrement en avance sur la décarbonation et la gestion vertueuse de l'eau. Cette démarche reflète notre volonté de fédérer les forces du monde agricole autour d'un objectif commun : la structuration économique de filières compétitives et durables. »

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77



La Coopération Agricole en chiffres :

- 2 100 coopératives agricoles (coopératives, unions et sica)
- 11 260 CUMA
- ¾ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative
- 118 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- La moitié du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français
- Plus de 200 000 salariés
- 93 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE

Les fédérations associées à La Coopération Agricole* :

- ELIANCE
- FEDAPI (Fédération des Coopératives Apicoles de France)
- Felcoop (Fédération Française de la Coopération Fruitière, Légumière et Horticole)
- Festal (Fédération Syndicale du Teillage Agricole du Lin)
- FNCUMA (Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole en Commun)
- FNDCV (Fédération Nationale des Distilleries Coopératives Vinicoles)
- PPAM (Fédération Nationale des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales)
- UCFF (Union de la Coopération Forestière Française)

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77



Construisons en commun l'avenir de chacun
www.lacooperationagricole.coop